

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Séance du **10 janvier 2011**

Délibération n° 2011-1998

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7<sup>e</sup>

objet : Parc Blandan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Monsieur David**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : jeudi 30 décembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 janvier 2011

*Présents* : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévéque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhrlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

*Absents excusés* : MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Appell (pouvoir à Mme Pédrini), Chabrier (pouvoir à M. Nissanian), Cochet (pouvoir à M. Petit), Ferraro (pouvoir à M. Serres), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Thévenot (pouvoir à M. Vaté), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

*Absents non excusés* : Mme Pierron.

**Séance publique du 10 janvier 2011****Délibération n° 2011-1998**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Lyon 7<sup>e</sup>

objet : **Parc Blandan - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 17 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Suite à l'acquisition de la caserne Sergent Blandan, la Communauté urbaine de Lyon a affecté à cet espace la réalisation d'un nouveau parc, le Parc Blandan. L'objectif du projet est de créer un nouveau parc, original et unique, lieu de centralité qui s'inscrit en complémentarité des autres parcs de l'agglomération. Le futur parc devra valoriser la dimension patrimoniale et historique du site et comporter une dimension environnementale et durable exemplaire.

Les études préalables ont permis d'identifier la qualité du patrimoine bâti existant et de classer l'ensemble des constructions en fonction de leur intérêt patrimonial et architectural en 4 catégories :

- catégorie 1 : bâtiments protégés au titre des monuments historiques (le Château Lamotte),
- catégorie 2 : ouvrages d'intérêt patrimonial majeur,
- catégorie 3 : ouvrages d'intérêt patrimonial secondaire,
- catégorie 4 : ouvrages sans intérêt et/ou en mauvais état.

Les choix de conservation des bâtiments ont été guidés par cette classification, par les capacités de reconversion des constructions et par les contraintes de fonctionnement au sein d'un parc public et tendent à mettre en valeur les catégories 1 et 2.

Ils conduisent à retrouver un fort originel, mettant en valeur les constructions militaires et celles du château.

Les bâtiments conservés font l'objet de relevés détaillés et d'études de scénarios de reconversion conduits en parallèle à l'aménagement du parc.

Il est d'ores et déjà nécessaire d'anticiper la démolition d'un certain nombre de bâtiments non conservés du fait de leur état. Le coût de cette première tranche de déconstruction des bâtiments situés sur l'esplanade et les douves est évalué à 1 300 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission urbanisme ;

**DELIBERE**

**Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles sur l'opération n°1387 individualisée le 25 octobre 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 300 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 300 000 € TTC en 2011,
- 1 000 000 € TTC en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 22 515 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 janvier 2011.**